



Le faux commis en écriture et usage de faux

Par **Sumbula Daniel**, le **03/05/2014** à **10:07**

Un certificat d'enregistrement obtenu frauduleusement, peut-il être laissé en circulation, au motif qu'il y a prescription de l'action publique ou encore son auteur n'a pas été cité en justice. Cependant, ce document EST utilisé par une tierce personne qui ignore que le certificat EST faux. La justice peut-elle constater le faux ou encourager l'usage de ce faux? Quelle doit être l'attitude du juge? Aussi, lorsque l'agent qui utilise ledit document ignore la falsification, malgré le faux, il doit-il être acquitté?